

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis

Convocations envoyées le 23 janvier 2020
Le Comité Syndical est composé de 20 délégués

SEANCE Ordinaire du 31 janvier 2020 à 15h00

2020-04

AR PREFECTURE
017-200063667-20200131-2020_04-DE
Reçu le : 06 / 02 / 2020

Nombre de membres en exercice : 20
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

L'an deux mille vingt, le vendredi trente et un janvier à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Andilly, sous la présidence de M. Antoine GRAU, premier Vice-Président en l'absence du Président empêché.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 10/20

M. JEAN-LUC ALGAY - M. JEAN-MARIE BODIN – M. CHRISTIAN BRUNIER - M. RAYMOND DESILLE – M. ALAIN DRAPEAU -
M. JEAN GORIOUX – M. ANTOINE GRAU - M. MICHEL MAITREHUT - M. JEAN-PIERRE SERVANT - M. FRANÇOIS VENDITTOZZI

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS AVEC DELEGATION : 5

M. JOËL DULPHY REMPLAÇAIT M. WALTER GARCIA
M. YVES SEIGNEURIN REMPLAÇAIT MME ANNE-LAURE JAUMOUILLE
M. ROGER GERVAIS REMPLAÇAIT MME BRIGITTE DESVEAUX
M. SYLVAIN FAGOT REMPLAÇAIT M. ROLAND GALLIAN
M. VINCENT DEMESTER REMPLAÇAIT M. GUY DENIER

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 0/20

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Roger GERVAIS

AUTRES MEMBRES INVITES PRESENTS : 0

MEMBRES EXCUSES :

MME NADIA BOIREAU – MME BRIGITTE DESVEAUX - M. JEAN-FRANÇOIS FOUNTAINE - M. ROLAND GALLIAN - M. WALTER GARCIA – M. CHRISTIAN GRIMPRET - M. DIDIER TAUPIN - M. PAUL-ROLAND VINCENT

INVITE EXCUSE : M. Rodolphe GOANVIC, Trésorier municipal de La Rochelle, comptable du Syndicat mixte

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Service SCoT La Rochelle Aunis : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET

VOTE DE LA COTISATION 2020 DES COLLECTIVITES MEMBRES
ET DES MODALITES D'APPEL

**VOTE DE LA COTISATION 2020 DES COLLECTIVITES MEMBRES
 ET DES MODALITES D'APPEL**

Les statuts du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis prévoient une participation financière des collectivités membres au prorata de leur population.

M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, expose au Comité syndical que **la contribution des collectivités membres évaluée pour 2020**, après estimation des charges de fonctionnement, **s'élève à 366.506 €**, soit au regard de la population en vigueur au 1er janvier 2020, à **1,55€ par habitant**.

Le tableau suivant récapitule les cotisations 2020 des 3 collectivités membres sur cette base :

Collectivités membres	Population en vigueur au 1 ^{er} janvier 2020	Cotisation 2020 par habitant	Total cotisation 2020
Communauté de Communes Aunis Atlantique	30 272	1,55 €	46 921,60 €
Communauté de Communes Aunis Sud	32 345	1,55 €	50 134,75 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	173 839	1,55 €	269 450,45 €
TOTAL	236 456	1,55 €	366 506,80 €

M. GRAU propose donc au Comité Syndical une cotisation 2020 par habitant de 1,55€ qui pourrait être appelée de la façon suivante :

Collectivités membres	Cotisation 2020 1,55€/hab	Modalités d'appel		
		Appel de fonds mars-20 1 ^{er} acompte 50%	Appel de fonds juin-20	Appel de fonds oct-20
			2 ^{ème} acompte 30%	3 ^{ème} acompte 20%
Communauté de Communes Aunis Atlantique	46 921,60 €	23 460,80 €	14 076,48 €	9 384,32 €
Communauté de Communes Aunis Sud	50 134,75 €	25 067,38 €	15 040,42 €	10 026,95 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	269 450,45 €	134 725,23 €	80 835,13 €	53 890,09 €
TOTAL	366 506,80 €	183 253,41 €	109 952,03 €	73 301,36 €

M. Grau précise que le dernier versement pourra, le cas échéant, être ajusté en fonction des besoins réels du Syndicat mixte en fin d'année.

Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

ARRETE la cotisation 2020 des collectivités membres à **1,55 € par habitant** et approuve les modalités d'appel telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

DIT que cette délibération sera adressée aux collectivités membres pour notification,

AUTORISE le Président à prendre toute disposition en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,
 Au registre sont les signatures.

Jean-François FOUNTAINE
 Président du Syndicat mixte
 pour le SCoT La Rochelle-Aunis

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0